

Enquête publique

AEROPORT MARSEILLE PROVENCE

Une enquête publique, portant sur la demande de permis de construire déposée sur la commune de Marignane, par l'Aéroport Marseille Provence pour l'extension de l'aéroport comprenant la création d'un cœur d'aérogare et le réaménagement des halls A et B du terminal 1, sis sur la commune de Marignane, aura lieu du mardi 15 septembre 2020 au vendredi 16 octobre 2020 inclus.

Le dossier d'enquête publique est consultable les jours ouvrables à la Mairie de Vitrolles, Direction Générale Adjointe de la Vie Citoyenne et Développement Urbain, bâtiment l'Azuréen 1^{er} étage, du mardi 15 septembre 2020 au vendredi 16 octobre 2020 inclus de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 et sur le site internet de la Ville (www.ville-vitrolles13.fr).

Toute personne pourra consigner ses observations et propositions sur un registre d'enquête aux heures d'ouverture mentionnées ci-dessus ou les adresser par voie électronique à l'adresse suivante : cœur-aeroport-marseille-provence@mail.registre.numerique.fr ou par écrit par voie postale au siège de l'enquête à l'adresse suivante :

Mairie de Marignane
Direction de l'Aménagement du Territoire
A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur
BP 110
13722 Marignane Cedex

Monsieur le Commissaire Enquêteur recevra le public sur la commune de Marignane, Saint-Victoret et Vitrolles le **Mercredi 23 septembre 2020** de 9h00 à 12h00

Pendant la durée de l'enquête, toutes les informations relatives à l'enquête publique peuvent être sollicitées auprès de la DGA Vie Citoyenne et Développement Urbain, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ou par téléphone au 04.42.77.90.18 aux mêmes horaires.